

Délibération N° 2021-08

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 26 février 2021,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts modifiés de l'Université Lyon 2, adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ; modifiés ;
- Vu** les avis de la CFVU rendus lors de la séance du 22 février 2021,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Examen des avis de la CFVU du 22 février 2021

- 1/ Modification des dates de campagnes d'admission 2021-2022**
Les demandes de modification de dates de campagnes d'admission 2021-2022 concernent l'ISPEF et l'UFR de Droit Julie-Victoire Daubié.
- 2/ Modification des exonérations des droits d'inscription pour 2021-2022**
A la demande du CA, retrait du plafond indiciaire (INM) pour l'exonération des inscriptions des personnels permanents de l'Université Lyon 2 qui suivront des formations Lyon2 à compter de l'année 2021-2022. L'exonération sera donc élargie à l'ensemble des agents quel que soit leur indice de rémunération. De plus, les doctorant.es inscrit.es au titre de l'année universitaire en cours et devant soutenir avant le 31 décembre sont bien exonéré.es des droits d'inscription, mais restent assujetti.es à la CVEC.
- 3/ Passage du M2 « Tourisme » en alternance pour 2021-2022**
Mutualisation à 100% des cours entre la formation initiale l'alternance avec un rythme alterné de deux semaines en cours et deux semaines en entreprise pendant le 1^{er} semestre (septembre-février). A partir du second semestre (mars-août) les alternants seraient à 100% en entreprise et les étudiants en formation initiale en stage.
- 4/ Conventions**
UFR Langues/ENS Lyon : convention de partenariat relative à la préparation à l'agrégation d'allemand (session 2021).
UFR Langues/ENS Lyon : convention de partenariat relative à la préparation à l'agrégation d'anglais (session 2021).
UFR Langues/ENS Lyon : convention de partenariat relative à la préparation à l'agrégation d'espagnol (session 2021).
UFR SEG (chair ESS)/AGF SCOP (Alter'incub) : convention de partenariat dans une perspective de relation à long terme, permettant de développer des avantages réciproques en collaborant à des activités pédagogiques et de recherche, et/ou d'aide à l'insertion professionnelle, et/ou l'organisation de tout événement permettant de valoriser ces domaines.
UFR Langues/Lycée Aiguerande (Belleville en Beaujolais) : convention de partenariat relative à la politique d'accompagnement et de réussite des élèves de la Seconde (-3) à la Licence (+3).
IUT Lumière/FORMAPOSTE Sud-Est : convention de partenariat relative à la Licence professionnelle logistique et pilotage des flux, Parcours Logistique Globale.

La demande de création du D.U. « dialogues médiation-interprétariat-migration » est retirée de l'ordre du jour.

Les avis de la CFVU du 22 février 2021 sont approuvés à la majorité des membres présents et représentés, conformément aux documents joints en annexe.

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Présents et représentés : 36
Dont :
Pour : 33
Abstentions : 3

Fait à Lyon, le 1^{er} mars 2021

La Présidente de l'Université Lyon 2



The image shows a blue ink signature of Nathalie Dompnier written over a circular official stamp. The stamp contains the text: 'ACADÉMIE DE LYON • UNIVERSITÉ LYON 2 • UNIVERSITÉ DE LYON'. The signature is a stylized, cursive script.

Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université.